

Politique Nationale

BIENTRAITANCE

A destination de : toutes les adultes de l'asso pas encore formés en caravane de rentrée, intervenant extérieurs

Notre projet éducatif nous appelle à aider chaque jeune à développer ses potentialités dans tous les domaines de croissance de la personne humaine : physique, intellectuel, affectif, spirituel, social.

Dans cette perspective, il est primordial d'offrir aux jeunes et à tous les adultes qui les accompagnent **un environnement sain et sûr**, favorisant le bien être, où chacun.e se sente à l'aise et reconnu pour lui ou elle-même, puisse s'exprimer pleinement, se sente écouté.e, respecté.e et aidé.e, participe librement dans toute la mesure de ses capacités aux projets et à la vie communautaire et puisse acquérir des compétences nouvelles, **à l'abri de toute maltraitance.**

Organisation mondiale
des mouvements scouts



Scoutisme Français



Éclaireuses et Éclaireurs
de la Nature



En tant que Mouvement dédié à la croissance et au développement des jeunes, l'Organisation mondiale des mouvements scouts (OMMS) **fait de la sécurité et du bien-être des enfants et des jeunes une priorité de chaque instant.** En 2021, la Conférence Mondiale du Scoutisme a voté pour un changement de la Constitution de l'OMMS, qui exige maintenant des Organisations Membres de mettre en œuvre la **Politique mondiale «À l'abri de la maltraitance».**

Le Scoutisme Français, organisation membre de l'OMMS, veille donc à ce que nous formions nos responsables et nos jeunes à cette politique dans le but d'assurer **un environnement sûr pour les enfants, les jeunes et les adultes dans le Scoutisme.**

Ce document présente la politique générale des Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature.



Définition de la maltraitance

“La maltraitance vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu’un geste, une parole, une action ou un défaut d’action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d’accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations.”



Cadre légal :

Le code pénal stipule que quiconque ayant connaissance de privations, mauvais traitements, atteintes sexuelles sur mineurs **doit en informer les autorités judiciaires ou administratives**, jusqu'à cessation.

La Convention internationale des droits de l'enfant est le premier traité international à énoncer les droits de tous les enfants. Au EDLN comme en dehors, on se doit de respecter cette convention.

Parmi les **droits fondamentaux** mis en place aux **EDLN**, on retrouve “les mêmes droits pour tous”, “intérêt supérieur de l’enfant”, “libre partage des avis”, “accès à l’éducation”, “repos, jeu, culture, art”.



Les risques et les formes de maltraitance

Notre association est dans l'obligation de prévenir ces risques et d'être en mesure de gérer les situations de révélation de violences passées ou présentes, qu'elles soient **hors du cadre du scoutisme, ou au sein de l'association.**

 Le scoutisme est un milieu pouvant favoriser la maltraitance. La promiscuité des relations lors des camps, les relations de pouvoir entre responsables et jeunes sont autant d'exemples de terreaux fertiles aux actes de maltraitance, qu'ils soient volontaires ou non. **Tous les bénévoles de l'association doivent connaître et être vigilants à toutes les formes de maltraitance.**

 A contrario, le scoutisme, par la confiance et la proximité qu'il instaure entre les jeunes et les adultes, peut aussi devenir **un espace privilégié de révélations des violences subies en dehors du cadre associatif.** Grâce à des relations fondées sur l'écoute et la bienveillance, les jeunes se sentent parfois plus en sécurité pour partager des situations difficiles vécues ailleurs.

La maltraitance prend des formes diverses :

- Actes de violence physique (brutalités, coups)
- Actes de violence sexuelle (attouchements, agression, pornographie etc)
- Actes de violence psychologique, affective et morale (insultes, manipulation, dégradations, moqueries etc)
- Négligence (non-respect des besoins vitaux, atteinte à la dignité, carence éducative etc)

La maltraitance a des sources diverses :

- Entre les jeunes scouts
- Entre les responsables adultes
- Dans la relation de pouvoir entre responsables et entre responsables et jeunes
- Dans le milieu extérieur au scoutisme, et dont les causes ou les symptômes peuvent toutefois nous être révélés



Dans nos quotidiens, certaines violences sont banalisées : remarques blessantes, moqueries répétées ou encore l'indifférence. Autant de micro-agressions minimisées et parfois même inaperçues mais pas tolérables et dont l'impact est important. Les reconnaître, c'est refuser de les laisser s'installer et agir pour que ça s'arrête.

Notre boussole : l'éducation à la bientraitance et la résilience

La relation avec les jeunes



Vis-à-vis des jeunes et en accord avec la méthode scout et guide, chaque responsable adulte doit adopter une relation fondée à la fois sur **l'écoute, le dialogue, et le soutien**. Chaque responsable adulte doit s'interdire, dans la relation aux enfants et aux jeunes, tout comportement fondé sur la coercition, la violence, ou l'atteinte à la dignité.

La bientraitance ne saurait se limiter à la prévention des actes de maltraitance.

Notre projet éducatif nous appelle à vivre avec les jeunes des relations de bientraitance pour leur permettre de découvrir, par l'expérience, les comportements qui permettent le bonheur et l'épanouissement mutuel.

La relation entre adultes

Au sein des EDLN, la relation entre les différents adultes (qu'ils soient chefs, cheftaines, équipiers, équipières ou adultes gravitants autour de notre associations tels que les familles, intervenants et partenaires) doit incarner les mêmes principes de la bientraitance que ceux exercés auprès des jeunes. On attend également que chacun incarne une **posture soutenance, respectueuse, dénuée d'enjeux de pouvoir afin de trouver sa place dans le dialogue, la transparence et l'écoute**.



Qu'en dit notre spiritualité ?

La **pleine conscience**, au cœur de notre approche spirituelle, invite à accueillir chaque situation avec bienveillance et sans jugement. Elle ne consiste pas à éviter les conflits ou à nier les émotions, mais à les reconnaître, à les accueillir et à **y répondre de manière saine**, en posant des limites avec fermeté ou en engageant des échanges francs, toujours avec douceur envers soi et autrui. Elle favorise l'émergence d'une **empathie authentique**, permettant d'agir avec **compassion envers soi-même et autrui**. Elle nous engage à cultiver des actions justes et à **contribuer activement à un monde meilleur**.



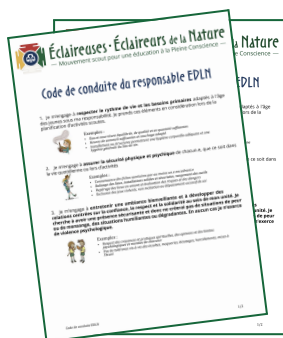
Moyens et procédures

Il est nécessaire de mettre en place une série de moyens et de procédures particulières pour assurer aux enfants et aux responsables la protection nécessaire et pour traiter les cas particuliers qui peuvent se produire.

Nos outils pour permettre un cadre bientraitant :

- Proposer des temps de pleine conscience
- Organiser des temps what's up
- Cultiver la compassion, la bonté du cœur
- Faire vivre les cercles

Nos moyens :



- Former tous nos bénévoles à la bientraitance en caravane de rentrée ou en ligne avec ce module.
- Lire, signer et adopter le code de conduite à retrouver en pièce jointe.
- Feuilletter le centre de ressources dans lequel tu trouveras d'autres documents autour de la bientraitance.

L'écoute active :

C'est une posture d'attention totale à l'autre, où l'on cherche à comprendre non seulement ses mots, mais aussi ses émotions et ses besoins sous-jacents. C'est créer un espace de confiance pour accueillir sans jugement ce qui m'est partagé, sans réaction immédiate. J'écoute sans réfléchir à ma potentielle future réponse. J'écoute sans rebondir sur ce qu'elle me dit. J'écoute avec mon cœur.



Vérification des antécédents des responsables adultes à tous les niveaux de l'association

Une **procédure de vérification** est mise en place pour chaque adulte en situation d'animation avec les jeunes. Il est donc nécessaire que l'intranet soit complété et mis à jour. Ainsi, les services de la Jeunesse et des Sports pourront vérifier les antécédents (via TAM : la téléprocédure des Accueils des Mineurs, qui nous sert à faire les déclarations pendant l'année et les camps) et **nous contacter si nécessaire afin que nous puissions agir**.

Procédure de signalement : comment agir en cas de maltraitance ?

1. Évaluer une situation

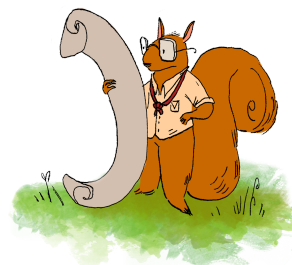
Quand quelqu'un se confie à vous ou que vous voyez des signes de maltraitance, essayez de garder du recul, de ne pas laisser ses émotions ou ses interprétations personnelles influencer la situation. Il faudra savoir faire preuve de clairvoyance face à la situation pour l'évaluer au plus juste et aider la personne.

2. Recueillir la parole

Lors de suspicion de maltraitance, si la personne vient à en parler, assurez-vous de bien avoir compris ce qu'il a pu vous dire, en lui faisant répéter. Ayez aussi une écoute très active, en prenant des notes après la discussion. Il faut cependant éviter de jouer au « psychologue » ou « confident ». Votre parole à ce moment-là aura un impact fort, il est possible sans le vouloir de faire plus de mal que de bien. L'enfant vous montre une confiance, il faut être digne de la garder pour le protéger. Il faudra donc éviter de poser trop de questions et d'aller chercher des informations qui ne sont pas là.

A garder en tête :

- Ne pas induire des choses en posant des questions orientées
- Faire des questions ouvertes s'il doit y en avoir
- Ne rien promettre = hyper important
- Informer qu'on doit en faire quelque chose "c'est important ce que tu me dis, je vais devoir en parler pour te protéger." etc.



Objectif :

Agir rapidement, discrètement et collégialement pour protéger la personne.

3. Contacter ton responsable

Suite à la confiance de l'enfant, vous devez le prévenir que vous ne pouvez pas garder cela pour vous, et que vous allez en informer les personnes compétentes qui pourront l'aider. Bien penser à ne pas en parler à la personne maltraitante. La première chose à faire en cas de suspicion est de contacter votre responsable. Il vous indiquera les actions à suivre pour la suite. Surtout ne prend pas d'initiatives qui sorte de ce cadre là. Il est également présent pour t'accompagner sur la gestion émotionnelle de ce que tu peux vivre.

 Qui contacter en cas de maltraitance ? **Maltraitance vécue
à l'extérieur
de l'association**

- Tu es chef ou cheftaine : contacte ton chef ou cheftaine d'unité
- Tu es chef ou cheftaine d'unité : contacte ton RGL Pédagogique
- Tu es équipier de groupe : contacte ton RGL
- Tu es RGL péda : contacte ton RGL puis
- contacte ton équipe territoriale
- Tu es Equipe territoriale, commissions, gouvernance : contacte cellule-ecoute@edln.org

Si tu remarques une problématique dans la chaîne de remontée d'information, contactes directement cellule-ecoute@edln.org

**Maltraitance vécue
en interne**

Peu importe ta mission, contacte tout de suite la cellule d'écoute à cellule-ecoute@edln.org

Mémo récap

L'OMMS a mis en place une politique mondiale «À l'abri de la maltraitance» que toute association de scoutisme doit mettre en place.

1. Définition & Enjeux

- **Bientraitance** : Offrir un environnement sûr, bienveillant et respectueux pour tous (jeunes et adultes).
- **Maltraitance** : Toute atteinte (physique, psychologique, sexuelle, négligence) à la dignité ou au développement d'une personne vulnérable.
- **Cadre légal** : Signalement obligatoire en cas de suspicion (Art. 434-3 du Code pénal).

2. Les attitudes à adopter au Quotidien

- **Relation avec les jeunes** : Basée sur le dialogue, le soutien et l'interdiction de toute coercition.
- **Relation entre adultes** : Respect, transparence, absence d'enjeux de pouvoir.
- **Vigilance** : Repérer les micro-agressions (moqueries, indifférence) et y mettre fin.

3. Procédure d'Urgence : Agir en Cas de Maltraitance

- **Évaluer** : Rester objectif·ve, noter les faits (dates, mots, comportements).
- **Écouter** : Laisser la personne s'exprimer sans l'influencer + Ne pas promettre le secret, lui annoncer que vous en parlerez : « Je dois en parler pour te protéger. »
- **Alerte** : Contacter immédiatement sa·son responsable ou la cellule d'écoute + Ne pas confronter l'auteur·e présumé·e.
- **Protéger** : Éloigner la personne vulnérable du danger si nécessaire.



Chaîne de remontée si problème externe aux EDLN:

- **Chef/Cheftaine** → Chef/Cheftaine d'unité
- **Chef d'unité** → RGL Pédagogique
- **Équipier·ère de groupe** → RGL → Équipe territoriale
- **Equipe territoriale, commissions, gouvernance** → cellule-ecoute@edln.org
- **Problème dans la chaîne ?** → cellule-ecoute@edln.org



Problème interne aux EDLN → contactez immédiatement cellule-ecoute@edln.org

Numéros utiles :

- **119** (Enfance en Danger)
- **17** (Police/Gendarmerie) en cas de danger immédiat.

Envie de te tester sur le sujet ?

Prends le temps de vérifier tes connaissances. Les réponses sont sur la page suivante.

1. Que signifie "la maltraitance" aux EDLN ?

- a. Toute atteinte à la dignité, aux droits ou aux besoins fondamentaux d'une personne vulnérable, dans une relation de confiance ou de dépendance.
- b. Une sanction éducative décidée par un·e responsable.
- c. Ne pas être bientraitant

2. Que faire si un jeune se confie à toi sur une situation de maltraitance ?

- a. Lui promettre de ne rien dire et régler le problème toi-même
- b. Lui dire que ce n'est pas à toi de résoudre ses problèmes et qu'il en parlera à ses parents plus tard
- c. Lui dire que tu ne peux pas garder le secret et que tu vas alerter les personnes compétentes pour l'aider

3. Que signifie "l'écoute active" ?

- a. Créer un espace de confiance pour comprendre les mots, les émotions et les besoins de l'autre, sans jugement.
- b. Donner des conseils immédiats pour résoudre le problème.
- c. Noter tous les détails pour ne rien oublier ensuite

4. Qui contacter en premier si tu es chef·fe d'unité et qu'un jeune te révèle une situation de maltraitance ?

- a. Les parents du jeune.
- b. Ton·ta RGL Pédagogique.
- c. La police directement.

5. Que faire si tu remarques un problème dans la chaîne de remontée d'information ?

- a. Ignorer le problème pour éviter les conflits
- b. Contacter directement cellule-ecoute@edln.org.
- c. En parler uniquement à tes proches pour avoir leur avis.